

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 SEPTEMBRE

## Lettre de M. le Comte de Paris

Au moment de s'embarquer pour les Etats-Unis, Monsieur le Comte de Paris a adressé la lettre suivante à M. Edouard Bocher :

« Folkestone, 23 septembre 1890.

Mon cher monsieur Bocher,  
La polémique suscitée par une récente série d'indiscrétions pourrait tromper l'opinion sur la politique que j'ai suivie dans les élections de l'année dernière.  
Devant quitter demain l'Europe pour quelques semaines, je ne veux pas laisser s'établir des erreurs et des calomnies.  
Je crois avoir bien compris, dans un moment difficile, les intérêts de la cause monarchique. Proscrit par la République, je ramasse pour la combattre les armes qu'elle me fournit. Je ne regrette pas de m'en être servi pour diviser les républicains. Leur trouble avant les élections, leurs violences après montrent quelles eussent été les conséquences du succès.  
Représentant de la Monarchie, je ne dois négliger aucune occasion d'en préparer le triomphe.  
J'ai voulu que la parole fût rendue au pays. Je n'ai jamais poursuivi d'autre fin et je n'ai jamais rien attendu que de la France.  
Aujourd'hui, je demande à mes amis de ne pas s'attarder à des récriminations sur le passé. Qu'ils affirment hautement leur foi dans le principe monarchique et qu'ils s'unissent pour continuer la lutte. Ils ne mériteront la confiance de la France que s'ils ont confiance en eux-mêmes, en leur cause et en Dieu.  
Croyez-moi, je vous prie, votre bien affectonné,

» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

## La rentrée des Chambres

La rentrée des Chambres est fixée au 20 octobre prochain. Pour le bien que nous pouvons attendre d'elles, c'est peut-être assez tôt, mais il convient cependant de faire remarquer qu'ayant passé toute la première année de législature à ne rien faire, sinon à invalider des membres de la minorité, la majorité du Palais-Bourbon a laissé fort en retard une besogne qu'elle paraît incapable maintenant de terminer en temps utile.

Est-ce que le budget est voté ?  
Est-ce que la Commission et le ministre sont même d'accord pour en établir les bases ? Il n'en est rien, et les informations dites parlementaires ne nous font connaître que des dissentiments et des incertitudes sur tous les points.

C'est là pourtant le rôle essentiel, le devoir primordial de la Chambre. Les trois quarts des bons républicains, qui ont, avec le secours de M. Constans, réussi à obtenir une réélection, n'avaient pas manqué de promettre que désormais le budget serait leur principale préoccupation, qu'ils s'y mettraient de bonne heure

pour le contrôler et le discuter sérieusement, enfin pour l'envoyer au Sénat de telle façon qu'il put y être à son tour examiné, revu et corrigé. Ils ne faisaient aucune difficulté d'avouer qu'il fallait rompre avec une tradition fâcheuse, ils s'engageaient à se réformer du tout au tout. Ils ne voulaient plus entendre parler du temps perdu à de futiles ou bruyantes interpellations : tout pour les affaires, le budget avant tout !

Comme à part le vote des contributions directes, le budget n'est pas commencé, comme en arrivant de vacances le 20 octobre prochain, la Chambre trouvera nombre de questions et d'interpellations sur le plancher, comme elle sera saisie d'une grosse question qu'on peut appeler constitutionnelle, celle de l'élection du Sénat par le suffrage universel, il est facile, sans être sorcier ni tireur de cartes, d'annoncer que nous aurons encore, cette année, ou bien les douzièmes provisoires ou bien un budget bâclé et expédié au Sénat dans les derniers jours de décembre.

Le Sénat a déclaré qu'il ne consentirait plus à donner son paraphe dans de telles conditions. Il faudrait en conclure que sa résistance obligera fatalement le gouvernement et le Parlement à recourir à cet expédient des douzièmes, si honteux en temps de paix, si inexcusable quand on n'y arrive que par le fait de sa paresse.

Cependant, comme le Sénat s'est déjà fâché plusieurs fois, puis calmé, comme il a le plus souvent résisté d'abord et cédé ensuite, il est possible que, se sentant d'autre part menacé par les projets de remaniement du radicalisme, il mérite encore un nouveau prix de résignation.

Plus ça recommence, plus c'est pareil, il n'y a que quelques mensonges de plus, quelques promesses escamotées, quelques paroles faussées.

La Chambre actuelle, bien qu'elle compte des nouveaux venus, est la digne héritière des précédentes. Pas de travail, pas de réformes, tout à l'esprit sectaire.  
Quelques journaux républicains, assez embarrassés de résumer l'œuvre de sa première année, s'avisent pour pallier ses torts d'un singulier argument. Il faut bien, selon eux, le temps de se mettre en train, les premières sessions ne doivent pas compter. Comme la législature doit durer quatre ans, s'il faut douze mois d'apprentissage avant d'entamer la besogne, on conviendra que c'est une drôle de constitution que le pays s'est donnée. Un ouvrier qui, dans une industrie privée, aurait besoin du quart de sa journée pour se décider au travail serait vite remercié, et il ne l'aurait pas volé.

Il nous suffit pour le moment d'enregistrer cet aveu émané d'organes républicains. La Chambre élue le 22 septembre 1889 n'a encore rien fait... pas même un budget !

Elle n'a à son actif que des votes de violences politiques, des approbations données aux mesures de persécutions, la confirmation des lois d'exception et d'exil, elle a glissé de plus en plus sur la pente du radicalisme, elle a repris les plus détestables errements de ses devancières. A de tels débuts, on peut augurer de son avenir.

Aucun des sujets de mécontentement qui avaient excité un si vif mouvement dans le pays n'a reçu fût-ce même un commencement de réparation. Aucun engagement pris n'a été suivi d'effet. A la première occasion qui se présentera, on verra tout à coup l'indignation publique, un instant endormie, s'élever de nouveau contre la bande de ces exploités qui n'ont rien appris ni rien oublié.

JEAN-LOUIS.

## NOS HÉROS DU 4 SEPTEMBRE

Ce « héros », c'est Rochefort. Voilà comment le *Radical* qualifie « ce membre du gouvernement de la Défense nationale » vingt ans après son installation à l'Hôtel de Ville, où il était allé pour sauver la patrie en danger :

« Rochefort peut continuer sans crainte son œuvre basse et vile : sa lâcheté assure son impunité.

Il n'a qu'une chose à redouter : c'est que, comme on fait pour les animaux domestiques, on lui mette le nez dans ses ordures. »

M. Sigismond Lacroix connaît son Rochefort.

Ils se connaissent tous, d'ailleurs, ces « héros » de la Défense Nationale au premier rang desquels brillaient Pipe en Bois, Spuller, Cazot et M. Sigismond Lacroix lui-même, sans oublier Maret, Jules Simon et Jules Ferry et autres illustres combattants.

Quelle misère cependant, et penser que la France a été dirigée par tout cela au moment où 40 départements étaient la proie de l'invasion !

## LA LIBERTÉ DE L'ÉCOLE

Il y a quelques jours, des placards affichés sur les murs de Boulogne-sur-Mer annonçaient l'ouverture de cours spéciaux de langue anglaise invitant les jeunes gens des deux sexes à se faire inscrire.

Une jeune personne se présente, on lui pose cette question :

— Où allez-vous à l'école ?

— Chez les Sœurs.

Le commis consulte alors son voisin, sans doute un chef quelconque. — Celui-ci répond, avec un ton qui ne permet pas d'observations :

— Il n'y a pas de place.

Un avis analogue est placardé à propos de cours de musique. Voici, d'après *L'Express* de Boulogne, ce qui s'est passé :

« Deux jeunes amies du même âge, deux petites voisines, âgées de 12 ans environ, se présentèrent au bureau de l'instruction publique. Après les premières questions du commis, quand vint celle de l'école, la première répondit : « A l'école des casernes. » — C'est bien, répondit l'employé, on vous portera votre billet ; » et il inscrivit la jeune fille.

La deuxième, à la terrible question qui, déjà, lui faisait venir les larmes aux yeux, répondit : « A l'école des Sœurs. » Alors, ces mots lui furent répétés : « Il n'y a plus de place. »

La petite fille, ayant eu la présence d'esprit de lui répondre : « Je vais peut-être aller à l'école laïque, » le commis lui répliqua : « Il n'y a pas de peut-être, il faut y aller, » et l'en-

fant, refusée, ne fut pas inscrite. — Elle revint à son domicile en pleurant. Sa jeune amie, pour la consoler, lui disait : « Dis à ton père qu'il y aille, tu verras qu'on lui donnera un billet pour toi. »

Est-ce seulement à Boulogne-sur-Mer que les choses se passent de la sorte ? Nous croyons le contraire.

## AFFAIRE EYRAUD-BOMPARD

Tout se prépare pour juger ce procès retentissant. Le dossier de l'instruction, qui renferme deux mille quatorze pièces, a été mis, au parquet de la Cour d'appel, à la disposition des défenseurs, M<sup>re</sup> Décori et Henri Robert, qui le compulsent depuis plusieurs jours.

Il a été décidé entre les accusés et la défense qu'on ne se pourvoierait pas en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation, ce qui supprimerait des pertes de temps.

De son côté, le parquet n'assignera pas de témoins de l'étranger, l'accusation se contentera de témoins de Lyon et de Millery. Il y en aura, bien entendu, de nombreux, à Paris.

Le plus curieux à entendre sera certainement Rémy Launay qui aime mieux paraître comme témoin que de comparaître comme accusé, ainsi qu'il en a été longtemps menacé.

Le rôle des assises de la première quinzaine de novembre n'est pas encore fixé, de sorte que le jour où cette affaire commencera n'est, jusqu'à présent, pas connu.

## LE DRAME DE NICE

M. Adolphe Sicard, qui était considéré à Nice comme le roi de la finance, avait dû, il y a peu d'années, donner sa démission de directeur de la Caisse de crédit. Depuis il s'était livré à des spéculations hasardeuses et, en peu de mois, il vit disparaître sa fortune pourtant considérable.

Voulant tenter une dernière fois le sort, il joua à la Bourse, paraît-il, un assez gros jeu ; mais son attente fut déçue. Alors se trouvant presque dans la gêne, il résolut d'en finir avec la vie. Il s'en alla à Saint-Jean, dans la nuit de jeudi à vendredi, où il possède une villa, et mit fin à ses jours.

M<sup>me</sup> Sicard étant absente fut prévenue par dépêche. En attendant l'arrivée de sa mère, le fils Jules, âgé de vingt-quatre ans, qui est impotent, s'occupait avec l'aide d'amis de mettre en ordre les papiers de son père. Dimanche soir, harassé de fatigue, il demanda à être laissé seul.

Lundi matin, lorsqu'on entra dans sa chambre pour l'informer que les obsèques de son père allaient avoir lieu, on fut surpris de le trouver immobile dans son lit. On souleva la couverture qui recouvrait sa tête. Le malheureux s'était tué dans la nuit en se tirant un coup de revolver dans l'oreille. La mort avait dû être instantanée.

L'ordre de surseoir aux obsèques du père fut aussitôt donné, et mardi matin, à dix heures, les cadavres du père et du fils étaient descendus côte à côte dans le même caveau. Quant à M<sup>me</sup> Sicard, elle est arrivée de Vichy lundi



matin. En apprenant le nouveau malheur qui la frappe, elle a eu une crise épouvantable. On craint pour sa raison.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 septembre 1890.

Marché très ferme malgré l'élévation du taux de l'escompte à Londres. Le 3 0/0 finit à 95.65, le 4 1/2 0/0 à 106.30.

Les valeurs de crédit conservent en général leurs bonnes tendances. Le Crédit Foncier fait 4.342. La Banque de Paris 875, la Banque d'Escompte 525; le Crédit Lyonnais, coupon détaché, est à 781. Le Crédit Mobilier est ferme à 450. La Société Générale est à 310 et la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

L'action de jouissance du Crédit Mobilier Espagnol se négocie aux environs de 202. Les nombreuses et importantes affaires auxquelles participe cet établissement financier le font rechercher comme bonne valeur d'appoint.

On cote l'action Gaz de Madrid de 478 à 480. Le dernier dividende a été de 25 0/0, ce qui représente un revenu de plus de 5 0/0. Les obligations 4 0/0 remboursables à 500 fr. font 468.

L'obligation des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône à 417 est loin d'être cotée à sa valeur. Elle est garantie par l'Etat et le Département, rapporte 15 fr. et se rembourse à 500. D'autres valeurs similaires moins avantageuses sont cotées plus haut et sont l'objet de nombreux arbitrages en faveur de la première.

La Société Universelle des Alcools et Liqueurs purs qui met en vente 16,000 obligations 5 0/0 les 29 et 30 courant est au capital de 43,750,000 fr., elle est constituée par un acte du 24 août 1889 à Bruxelles. Le produit de l'émission est destiné exclusivement à l'établissement d'usines dans les principaux pays pour la production et la rectification des alcools, la fabrication des liqueurs, etc., d'après les procédés brevetés Bang et Ruffin dont la Société s'est rendue acquéreur. Les souscriptions sont reçues à Paris chez MM. Dansaert et Lœvenstein, banquiers, 11, rue Lafitte et place Vendôme, 12, au siège de la succursale.

Les Chemins Economiques font 417.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### LE 29<sup>e</sup> DE DRAGONS

Un nouveau régiment de dragons, le 29<sup>e</sup>, est en voie de formation. Il sera placé en garnison à Alençon où l'attend une chaleureuse et sympathique réception. Le Conseil municipal de cette ville a voté un crédit de 2,500 francs à cet effet. Un punch sera offert aux officiers, l'ordinaire des hommes sera augmenté. Le général commandant le 4<sup>e</sup> corps d'armée assistera à cette fête tout intime, qui aura lieu quelques jours après l'arrivée des dragons à Alençon.

##### LES PROMOTIONS DANS L'INFANTERIE

On lit dans la *France militaire* :

« Contrairement à nos prévisions, le prochain travail de promotions dans l'infanterie ne comprendra ni lieutenants-colonels ni colonels.

» Par suite, le nombre de nominations dans

les grades de commandant, capitaine et lieutenant sera inférieur à celui que nous avons indiqué d'après les vacances existantes.

» L'intention du ministre est d'attendre la promotion de généraux, qui doit avoir lieu en octobre, pour remplacer les chefs de corps et lieutenants-colonels manquants.

» Il profitera sans doute de l'occasion pour mettre hors cadre les officiers qui doivent être placés dans cette position, ce qui donnera à la promotion d'octobre une importance relativement considérable. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### LA RÉCOLTE DE 1890

Le ministre de l'agriculture a confirmé les renseignements déjà donnés cette semaine sur l'importance de la récolte en blé, qui est de plus de 119 millions d'hectolitres. Les évaluations du ministre de l'agriculture concordent avec celles du syndicat de la meunerie. C'est la plus forte récolte depuis 1882.

A ce sujet, voici ce que dit l'un de nos confrères :

« La plupart des journaux, pour ne pas dire tous — agricoles, commerciaux ou politiques, qui passent en revue les affaires de la semaine dernière, sont unanimes à reconnaître que l'estimation de la récolte en blé par le gouvernement est bien trop élevée. Tous nos confrères disent que, si véritablement le rendement de la récolte était de 119 millions et demi d'hectolitres, comme le veut le gouvernement, rendement qui dépasse de 12 millions la moyenne décennale, les blés devraient ne valoir que 22 fr. les 100 kil. à l'heure actuelle, tandis qu'ils se paient jusqu'à 26 fr. 75, et que les offres en bons blés sont rares.

» Pour qui sait comment les statistiques se bâclent dans certaines mairies, sous-préfectures et préfectures, les évaluations gouvernementales ne peuvent être prises au sérieux. »

La Loire, qui était montée assez rapidement à la suite des pluies d'orage, a baissé aussitôt. Aujourd'hui, les grèves un instant couvertes ont reparu.

L'Académie des sciences vient de recevoir de l'abbé Fortin une série de nouvelles prévisions pour la fin du mois.

M. l'abbé Fortin avait prévu, il y a huit jours, les ouragans et les inondations qui ont sévi sur le midi de la France.

Dans la nouvelle lettre de M. Fortin, datée du 24 septembre, nous relevons le passage suivant :

« Il y aura un ou deux jours de beau temps cette semaine : puis attraction nouvelle de

toute cette masse orageuse vers le nord-est, dès mardi par conséquent vent du sud-ouest, mais, à cause de l'influence des taches et des grands courants du sud, inflexion et par conséquent vent du nord-ouest et pluies persistantes, jusqu'au passage au centre des nouvelles taches du nord qui vont réapparaître, c'est-à-dire jusqu'au 27 septembre. Et ensuite vents du nord-est un peu froids. »

##### AUGMENTATION D'IMPÔT

La combinaison au moyen de laquelle on compte pouvoir extorquer quelques millions aux congrégations religieuses ne fournira pas la somme nécessaire pour combler le déficit fait dans le budget par le dégrèvement de la propriété non bâtie.

En conséquence, le ministre des finances se propose, dit-on, de demander que le droit sur l'alcool soit porté de 8 à 10 fr. par hectolitre.

C'est de cette façon que les républicains dégrèvent.

##### L'EXPOSITION

##### Des Vignes américaines et franco-américaines de Luynes

Nous détachons les lignes suivantes du compte-rendu de l'exposition de Luynes publié par M. A. Bouchard dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« ... Je vais commencer ma revue par les exposants de Maine-et-Loire qui ont reçu l'hospitalité du Comice agricole populaire de Tours.

» Ils étaient trois : MM. l'abbé Mondain, directeur de l'Orphelinat agricole de la Breille; Duvau aîné, viticulteur à Chacé, près Saumur; Chemineau, à Martigné-Briand.

» Tous les trois ont été récompensés — ce journal l'a déjà fait savoir à ses lecteurs.

» M. Chemineau a obtenu un *premier prix* (médaille de vermeil) pour sa machine à greffer;

» M. Louis Duvau aîné un *deuxième prix* (médaille d'argent); M. l'abbé Mondain un *troisième prix* (médaille d'argent) pour l'ensemble de leurs collections de vignes américaines et franco-américaines.

» M. Louis Duvau exposait une série de greffes faites au cours du mois de mai 1890 et des mieux réussies. Le lot de plants greffés comprenait des spécimens de greffes en fente anglaise, en fente pleine, en fente latérale, faites sur place ou sur table, liées au raphia ou au bouchon.

» Ce lot était absolument irréprochable et des plus élégamment présenté, très frais.

» Mais en dehors de l'intérêt que présentaient les greffes de M. Louis Duvau, il y a un point sur lequel je veux appeler plus particulièrement l'attention et auquel le jury de Luynes ne s'est peut-être pas suffisamment arrêté.

» M. Louis Duvau a importé dans ses cultures de la Breille les cépages de la Champagne producteurs de vins qui, en raison de leur qualité et parfois de leur rareté, sont payés au-delà de 1,500 fr. la pièce.

» Ces cépages sont :

» Le *Vert doré d'Ay*;

» Le *Noir de Trépail*;

» Le *Meunier de Champagne*;

» Le *Blanc de Versy*.

» Les trois premières vignes sont à fruits rouges, de prime époque de maturité et de premier ordre comme qualité.

» Le *Blanc de Versy* à fruits blancs est de même époque de maturité que les cépages rouges, ce qui a son importance, puisque les Champenois ont l'habitude de mélanger les fruits blancs aux fruits rouges pour obtenir les moûts qu'ils transforment en vins mousseux.

» On ne saurait trop savoir de gré à M. Louis Duvau d'avoir pensé à acclimater en Anjou les cépages qui constituent le fond des plantations de vignes de la Champagne.

» Ce sont des cépages qui méritent à tous les titres d'être propagés en Maine-et-Loire, parce qu'ils sont précoces, de bonne qualité, et que leur débouché sera assuré aux vignerons qui les feront entrer dans l'aménagement de leurs vignobles.

» M. le directeur de l'Orphelinat agricole de la Breille avait dans son exposition des spécimens de chacun de ces cépages de Champagne, couverts de fruits déjà mûrs, et qui montraient qu'ils s'adaptaient très bien à notre climat et à nos terrains.

» J'ai remarqué encore dans les lots de M. Duvau et de M. l'abbé Mondain des semis de leurs cultures très vigoureux et pleins de promesses. »

##### « HENRI III ET SA COUR »

Les pages les plus intéressantes, les plus mouvementées de notre histoire sont bien celles où apparaît Catherine de Médicis, pour y occuper une place considérable. Les qualités et les défauts de cette femme, ses vertus et ses crimes ont remué pendant plusieurs règnes le beau pays de France. Aussi l'érudite comme le paysan, le millionnaire comme l'ouvrier, s'intéressent à cette époque fameuse que de nombreux historiens et romanciers ont tour à tour fait revivre et mis en lumière.

Parmi les romanciers, nul autre qu'Alexandre Dumas ne pouvait mieux dépeindre les caractères et les mœurs de ces temps troublés. Avec sa palette merveilleuse, il a dessiné — en forçant peut-être un peu la nuance — les sombres drames du vieux Louvre et du château de Blois. Nous voyons défiler dans l'œuvre qui a été jouée mardi à Saumur — outre le roi Henri III — la reine mère Catherine, le duc et la duchesse de Guise, l'alchimiste Ruggieri, les

#### MOEURS MARITIMES

### FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

##### VI

M. de Buheil était dans le salon de la villa, en compagnie de M<sup>me</sup> Berthiaux et des deux jeunes filles, Léonie et Antoinette, consternées. M<sup>me</sup> Dumarroy, qui avait subi deux syncopes consécutives, était condamnée au lit par le médecin appelé en toute hâte.

L'état du malheureux père faisait peine à voir.

On n'avait pu lui celer le terrible événement. D'ailleurs, rien qu'à voir les visages bouleversés de ceux qui revenaient, les baigneurs s'étaient rendu compte de l'épouvantable accident. En un clin d'œil, l'affreuse nouvelle avait fait le tour de la ville et de la plage. Au premier moment, la stupeur avait été profonde, paralysant en quelque sorte les énergies. Mais on s'était promptement secoué. Il n'était pas possible que la jeune fille eût péri aussi misérablement, sans que personne pût indiquer l'endroit précis de sa disparition.

Les voyageurs qui avaient mis deux heures à l'aller, grâce au vent propice, en avaient mis trois au retour. Et voici que, brusquement, le vent avait sauté à l'ouest. Pour l'éviter, les bateaux de secours serrant au plus près avaient pris la direction de Noroit, dépassant de deux bons milles la pointe du Lude.

Cela expliquait pourquoi Pierre et sa compagne, en revenant des îles, n'avaient rencontré aucune embarcation. Ils étaient dans le vent, eux, et n'avaient eu qu'à se laisser porter. Au reste, ils étaient partis une heure avant que les autres quittassent Granville. Cela expliquait encore que le jeune homme eût trouvé la mer étale, tandis que pour les sauveteurs volontaires le reflux était déjà commencé depuis près d'une heure.

La révélation de la catastrophe avait d'abord foudroyé le vieux financier. Il avait ressenti une de ces douleurs écrasantes qui broient le cœur et la pensée, et laissent l'homme pantelant et vaincu sous son malheur. Puis, fort heureusement, une réaction s'était produite.

Alors, dans le premier transport, il avait

voulu partir lui-même à la recherche de sa fille. A force de douceur et de sagesse, M<sup>me</sup> Berthiaux lui avait fait comprendre que c'était une folie inutile. Il n'aiderait personne efficacement, et il courrait le risque de gêner beaucoup de monde. A la fin, il s'était incliné devant les bonnes raisons.

Parmi les gens de la côte et les baigneurs, habitants de passage, on avait rivalisé de zèle et de dévouement. Dix barques s'étaient trouvées parées en moins d'un quart d'heure. On n'avait parlé de rien moins que de faire appel à l'habileté consommée des sauveteurs attirés. Ces braves gens n'eussent pas demandé mieux que de prêter leur précieux concours; mais, outre que plusieurs étaient déjà embarqués sur les bateaux en partance immédiate, on ne pouvait les arracher au devoir professionnel qui réclamait leur présence.

D'autre part, Yvon Toulfran, qui avait refusé de prendre part à l'expédition du matin, venait de s'offrir spontanément à cette besogne du soir. Il tempêtait avec de formidables jurons, maudissant les écervelés qui avaient « monté le coup à cette jolie fille », et l'avaient entraîné à une façon de suicide.

Maintenant, il voulait être seul à diriger son

embarcation, et ce fut à grand-peine qu'on lui fit accepter la compagnie de M. de Maillans, et surtout de l'Anglais, auteur de tout le mal. Ces messieurs, d'ailleurs, se conduisaient en gentlemen accomplis, car, sans prendre le temps de se changer ni de restaurer leurs forces, ils repartaient sur l'heure à la recherche de leur infortunée compagne.

Enfin, les bateaux prirent le large.

Déjà la réaction s'opérait en M. de Buheil. Une morne torpeur l'avait envahi. A cette heure, appesanti dans un fauteuil, il ne prêtait que fort distraitemment l'oreille aux impuissantes consolations de M<sup>me</sup> Berthiaux et des deux jeunes filles.

— Je vous en prie, mon bon ami, disait l'excellente femme, ne vous abandonnez pas ainsi. Je vous assure, moi, que Jeanne est vivante. Ce n'est pas possible, non, ce n'est pas possible que...

Elle s'interrompait, n'osant terminer sa phrase par ces mots atroces : « elle soit morte ».

Antoinette et Léonie renchérisaient.

Elles connaissaient trop bien Jeanne pour croire à un pareil accident. Elle était bien trop bonne nageuse pour cela. Et puis, on ne disparaît pas ainsi, tout d'un coup, sans que per-



mignons Saint-Mégrin, Joyeuse, Saint-Luc, d'Épernon, Bussy, etc.

Le drame d'Henri III et sa Cour est donc une pièce essentiellement historique, et les retouches qu'y a faites Alexandre Dumas fils avant cette dernière reprise au Théâtre-Français ont fait accueillir l'œuvre avec grand enthousiasme.

Comme chacun sait, M. Paul Deshayes, un artiste de mérite, a obtenu de l'auteur de faire représenter en France et à l'étranger *Henri III et sa Cour*. Il s'est entouré d'artistes de valeur, parmi lesquels notre concitoyen, M. Jacques Liverani, qui joue Saint-Mégrin.

M. Liverani est aujourd'hui de ceux qu'on recherche pour l'interprétation d'œuvres maîtresses. Il joue avec un sentiment exquis, et son jeu passionné, sa diction maintenant très pure, lui font rendre les scènes pathétiques avec un certain éclat. Le succès que notre compatriote a remporté sur notre scène a fait une fois de plus mériter le proverbe.

Nous avons applaudi avec plaisir M. Rameau, dans le rôle d'Henri III. C'est toujours l'artiste consciencieux que nous connaissons, et qui nous avait tant ému dans *l'Affaire Clémenceau*. M<sup>me</sup> Andrini (la duchesse de Guise) est, elle aussi, une artiste de mérite : elle a été superbe dans la scène du dernier acte. Tous les rôles, du reste, sont tenus d'une façon remarquable.

Mais M. Deshayes est un de ces artistes hors de pair dont l'unanimité de la presse a sanctionné le talent. Il a été superbe de grandeur hautaine dans le duc de Guise, et la façon de rendre les froides combinaisons du puissant duc font revivre exactement ce personnage qui devait payer de sa vie au château de Blois son audace et sa téméraire entreprise.

La pièce de M. Alexandre Dumas est très bien montée. Les costumes, signés Landolf, sont d'une richesse et d'une fraîcheur irréprochables. Aussi le public, certain d'entendre une œuvre admirable, jouée par des artistes connus, était-il venu en foule applaudir, dans *Henri III et sa Cour*, des auteurs vraiment populaires, dont les ouvrages resteront jeunes en dépit des temps et des écoles soi-disant nouvelles.

NEMO.

TURQUANT. — Vol. — Le sieur Bruneau a déclaré que, pendant la nuit de vendredi à samedi, on lui avait volé du linge et des chaussures.

LONGUÉ. — Incendie. — Mercredi matin, vers neuf heures, un incendie a éclaté dans une boutique de forgeron appartenant au sieur Coudray.

Les dégâts qui s'élèvent à environ 3,000 fr. sont en partie couverts par une assurance.

BRISSAC. — Les vendanges. — La pluie a fait beaucoup de bien aux raisins qui grossis-

sonne puisse vous voir ou vous porter secours. Ce qui avait dû arriver... Oh ! c'était bien simple ! Jeanne avait dû atterrir quelque part, sur un point des îles, — où ? on ne savait pas, — mais c'était certain, attendu que cet archipel des îles Chansey a trois cent vingt-deux îlots. Il est donc impossible de s'y noyer.

Et M<sup>me</sup> Berthiaux reprenait alors, invoquant l'absence de pressentiments. Elle qui croyait aux pressentiments avait positivement la certitude morale que Jeanne vivait.

Aucune d'elles ne pensait si bien prophétiser.

Au reste, elles débitaient tout cela avec volubilité, sans conviction, prises de peur de s'écouter elles-mêmes, enflant leur voix pour qu'on n'y entendit point trembler les sanglots qui leur obstruaient la gorge.

Le vieillard demeurait immobile, gardant les yeux obstinément fixés sur le parquet, tressaillant maladivement à chaque bruit, à la moindre rumeur venue du dehors, aux cris qui semblaient fuser de la plage, en ce moment couverte d'une foule tout entière livrée aux commentaires du sinistre événement.

Combien de temps s'écoula-t-il ainsi ? Nul, parmi les affligés, ne tint compte de la durée, et bien que les heures de souffrance soient

sent et mûrissent dans de bonnes conditions. Encore une huitaine de jours et on commencera les vendanges du rouge. S'il n'y a pas grande quantité, on espère bonne qualité et bon prix pour la vente. On parle de 70 fr. la barrique et en moult.

LES PONTS-DE-CÉ. — Suicide. — Mercredi matin, on a retiré de la Loire, aux Ponts-de-Cé, le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de dix-huit à vingt ans.

Cette personne était fort bien habillée, elle avait déposé ses bottines dans un bateau. Le corps a été transporté à la mairie des Ponts-de-Cé.

Jusqu'à présent, on n'a pu établir l'identité de cette jeune fille.

#### JEANNE D'ARC A CHINON

Le Conseil municipal de Chinon vient de décider l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc sur l'une des places de la ville. Une souscription nationale est ouverte.

La sainte héroïne sera représentée à cheval, le visage tourné vers le vieux château où elle alla recevoir sa mission de Charles VII, et tenant à la main une épée avec laquelle elle montre la direction d'Orléans.

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête patronale de saint Maurice, le *panégyrique de Jeanne d'Arc* sera prononcé dans l'église où elle a souvent prié.

Le soir, une troupe d'artistes et d'amateurs donnera une représentation de *Jeanne d'Arc*, drame historique en cinq actes et huit tableaux.

GENDARMERIE. — Le brigadier Echard, de Tours, a été cité à l'ordre de la Légion pour s'être élancé d'un train en marche, près de Thouars, à la poursuite d'un prisonnier évadé, comme nous l'avons rapporté.

LE MANS. — Duel. — La presse s'est occupée de l'incident survenu à la suite du discours du préfet de la Sarthe, M. Charles Lutaud, qui avait violemment pris à partie les boulangistes.

M. Vilfeu, député boulangiste, s'étant trouvé offensé, avait envoyé des témoins au préfet pour lui demander une rétractation ou une réparation par les armes.

On avait cru tout d'abord que l'affaire était arrangée. Mais il n'en était rien et une rencontre a eu lieu hier matin, aux environs du Mans.

Deux balles ont été échangées sans résultat. Les témoins du préfet étaient MM. Cordelet, sénateur, et Pierre Jossierand ; ceux de M. Vilfeu : MM. Galpin, député, et Fournier-Carville, rédacteur en chef du journal la *Sarthe*.

aussi longues que des siècles, personne ne songea à en vérifier le compte régulier. Dans ce salon luxueusement meublé, la pendule, une véritable merveille de bois et de cuivre, battait le tic tac monotone de son balancier et jetait la note grave, bien timbrée, de ses demies et de ses heures.

(A suivre.)

Les coquilles typographiques. Un médecin, auteur d'un ouvrage sur l'aliénation mentale, inscrit en marge de l'épreuve cette mention destinée au metteur en pages : *Il faut guillemeter avec soin tous les aliénés.*

Le livre paraît, et l'auteur y lit avec stupeur cette phrase :

IL FAUT GUILLOTINER AVEC SOIN TOUS LES ALIÉNÉS.

Boirot et Taupin. Boireau a fait, la veille, une foule d'impairs dans une maison où il allait pour la première fois.

Il attend avec anxiété son ami Taupin qui s'est fait fort de réparer le mal.

— Eh bien ? s'écrie-t-il en l'apercevant.

— J'ai arrangé ça, répond l'ami d'un air dégagé... j'ai dit que tu étais saoul !

#### EVASION D'UN SOLDAT PRISONNIER

Dernièrement, on arrêta, à Saint-Malo, Edouard Doré, soldat au 124<sup>e</sup> de ligne, coupable de désertion à l'intérieur. Doré avait été ramené à Laval et enfermé dans la prison de la caserne de Corbiveau. Il a d'abord percé le plafond et ensuite enlevé les ardoises de la toiture et a passé par la propriété de M. Peslier, brasseur. Avant de s'échapper, il a écrit sur le mur : « Vous croyez que Doré passera en Conseil de guerre, oh, non ! détrompez-vous, gardiens crédules, il n'y passera pas. »

NANTES. — Mort d'une centenaire. — Hier matin, un nombreux cortège de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure M<sup>me</sup> veuve Robin, née Demion, décédée, avenue de Launay, dans sa cent unième année.

C'est à l'église Notre-Dame que les obsèques ont eu lieu, dans cette même église où, il y a quelques mois, la vénérable défunte assistait, au milieu de sa famille, à une messe dite pour célébrer son centenaire.

Beaucoup de passants s'arrêtaient à considérer ce cercueil contenant les restes d'une personne qui a vu se dérouler sous ses yeux tant d'événements pendant sa longue carrière.

#### LE NAIN DU 137<sup>e</sup> RÉGIMENT

Les journaux de Nantes racontent que depuis sept ans, un nain, surnommé *La Monnaie*, ne quitte jamais le régiment du 137<sup>e</sup>, dans lequel il est pour ainsi dire incorporé.

Ce tout petit homme, d'une constitution vigoureuse, est âgé d'une soixantaine d'années. Encore plein d'activité, il se charge des commissions des officiers et des soldats et s'en acquitte à la satisfaction de tous ; aussi lui accorde-t-on, comme aux troupiers, sa ration journalière.

#### UNE CHATTE ENRAGÉE

A Rennes, une chatte a mordu trois personnes et plusieurs animaux. Elle a été tuée et le vétérinaire a constaté qu'elle était enragée. Les personnes mordues vont immédiatement se rendre à l'Institut Pasteur.

#### EMPOISONNEMENT PAR LES SARDINES

On écrit de Pornic, le 23 septembre :

« Les choses les meilleures peuvent être funestes ; c'est ainsi que la sardine, ce poisson si estimé, devient parfois un poison. C'est une vérité dont M<sup>me</sup> X... de Pornic, vient de faire la douloureuse expérience.

« Vendredi dernier, M<sup>me</sup> X... acheta des sardines que les pêcheurs venaient d'apporter et en mangea deux à diner. Elles étaient très fraîches et furent trouvées excellentes.

« Dans la nuit, M<sup>me</sup> X... fut prise de violentes coliques accompagnées de diarrhée et de vomissements. On s'empressa d'appeler M. le docteur Jacquier qui constata les symptômes d'un empoisonnement et réussit à enrayer le mal.

« Grâce aux soins intelligents dont fut l'objet M<sup>me</sup> X..., son état s'améliora. Cependant sa faiblesse est encore très grande, et c'est seulement aujourd'hui que le médecin l'a autorisée à quitter le lit pendant quelques instants.

« M. le docteur Jacquier n'hésita pas à attribuer cet empoisonnement à la rogue absorbée par les sardines. Grâce aux progrès de la chimie, la rogue elle-même, cet appât que des industriels exempts de scrupules vendent à nos pêcheurs, est composée de substances dangereuses. Aussi est-il très imprudent de s'abstenir de vider les sardines mises sur le grill, sous prétexte qu'elles sont moins desséchées par la cuisson.

« On s'expose tout simplement à s'empoisonner. »

#### UN NOUVEAU MÉDICAMENT

Un médecin de Moscou, le docteur Filatoff, vient de rédiger un mémoire où il affirme avoir reconnu, à la suite de longues expériences, que l'héliotrope peut, avec avantage, être substitué à la quinine, dont il a toutes les propriétés thérapeutiques, sans en avoir les inconvénients.

L'usage de cette plante est d'ailleurs répandu depuis longtemps comme remède populaire contre les fièvres, en Russie, en Turquie et en Perse, où on prépare une sorte de teinture en faisant macérer dans de l'eau-de-vie les feuilles et les tiges de l'héliotrope.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Quand vous mettez sur une coupure, écorchure, etc., une bande de papier gommé, faites quelques trous au papier avec une aiguille. La légère blessure pourrait suppurer et devenir grave si on interceptait complètement l'air extérieur.

#### MÉLANGE CONTRE LA FÉTIDITÉ DE LA BOUCHE

Saccharine..... àà 1 gramme.  
Bicarbonate de Soude..... àà 1 —  
Acide salicylique..... 4 grammes.  
Alcool..... 200 —

Se gargariser la bouche avec quelques gouttes de ce mélange versées dans un verre d'eau.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur  
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

**VOS CHEVEUX** ne tomberont plus, ils continueront à pousser, ils serviront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Rapport du Docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par elle. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épicier.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel..... le paquet 70  
— Génie extra..... — 85  
— Double pression..... — 95  
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)..... — 4.10  
Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.  
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, Et de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire).

# VENTE

Aux enchères publiques  
Sur licitation

ENTRE MAJEURS ET MINEURE  
En 5 Lots  
Au plus offrant et dernier enchérisseur,  
DE CINQ PARCELLES  
DE TERRE ET BOIS  
Situées communes de Brain-sur-Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adèle Levois, épouse assistée et autorisée de M. Louis Corcé, instituteur, et ce dernier, demeurant ensemble à Angers, rue Bodinier;

2<sup>o</sup> M. Charles Levois, couvreur, demeurant à Souzay (Maine-et-Loire);

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Albertine Levois, épouse assistée et autorisée de M. Victor Montaudon-Levois, jardinier, et ce dernier, demeurant ensemble à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

En présence ou lui dûment appelé de :  
M. Auguste Coqueret, cultivateur, demeurant à Souzay (Maine-et-Loire),

Au nom et comme subrogé-tuteur de M<sup>lle</sup> Blanche Levois, mineure issue du mariage de M. François-Louis Levois et M<sup>me</sup> Désirée-Cécile Coqueret, faisant fonction de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre elle et Charles Levois, tuteur de ladite mineure,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

Et encore en présence de M. Emile Levois, couvreur, demeurant commune de Brain-sur-Allonnes, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Blanche Levois, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton Sud de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-dix;

Il sera, le dimanche dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, à deux heures de l'après-midi, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en cinq lots, des biens ci-après désignés.

## Désignation

### 1<sup>er</sup> Lot

1<sup>o</sup> Vingt-un ares soixante centiares de terre labourable, situés au lieu des Bas-Champs, commune de Brain, appelé la Louge, joignant au levant M. Foucault, au midi M. Bruas, au couchant Nicolas David et au nord le chemin Perré.

Mise à prix..... 350 fr.

### 2<sup>e</sup> Lot

2<sup>o</sup> Quarante-trois ares soixante-seize centiares de terre, alliés de rangées de vigne, situés au lieu des Chantepies, commune de Brain, joignant au levant Duperray, au midi Ory, au couchant Ricou et au nord Ory.

Mise à prix..... 350 fr.

### 3<sup>e</sup> Lot

3<sup>o</sup> Dix ares soixante-un centiares de terre, alliés de rangées de vigne, situés au lieu des Bas-Champs, même commune, joignant vers levant Maurice Blot, vers nord le chemin Ferré, et vers couchant et nord M. Foucault.

Mise à prix..... 150 fr.

### 4<sup>e</sup> Lot

4<sup>o</sup> Dix ares quinze centiares de terre labourable, au même lieu, même commune, joignant vers levant Deniau et M. Bruas, vers midi M. Foucault et vers couchant Emile Levois.

Mise à prix..... 100 fr.

### 5<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Vingt-sept ares dix-neuf centiares de bois taillis, appelés le Haut-des-Cartes, près le Vaugilbert, canton de la Poitevinière, commune de la Breille, joignant au levant Jouselin, au midi Gougeon, au nord et au couchant M. Charbonneau.

2<sup>o</sup> Et vingt-deux ares trente-huit centiares de bois taillis, appelés la Longe-des-Cartes, sis au canton de la Poitevinière, même commune, joignant vers levant Perrochon, vers midi un chemin d'exploitation et vers nord M. Charbonneau.

Mise à prix..... 300 fr.

Total des mises à prix.... 1.250 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

## A LOUER

### UNE MAISON

Rue de la Grise, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (666)

## SUCRAGE DES VINS

Sucre cristallisé de canne, 1<sup>er</sup> jet

## LUMINAIS AUZARY & C<sup>ie</sup>

Nantes, quai Moncoussu, 19 bis.

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,  
LE

### Moulin à eau et à vapeur

DE LA

## BLANCHISSERIE

Commune de Doué-la-Fontaine, à 2 kilomètres de la gare;

Contenant : quatre paires de meules, bluterie, nettoyage, etc., une chaudière neuve économique, de la force de 20 chevaux, ne dépensant que 20 centimes de charbon pour moudre un hectolitre de blé.

On montera des cylindres si le preneur le désire.

S'adresser, pour traiter, à M. SIGOGNE-LEROUX, propriétaire à Soulangers. (667)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernouil.

## A VENDRE

Aux enchères publiques

A JALESNES, commune de Vernantes.

1<sup>o</sup> Le DIMANCHE 12 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Treize vaches, deux génisses, un taureau, vingt-neuf porcs, cinq truies, poules, poulets, trois juments, deux chevaux, charrettes, tombereau, carriole, herses, char-rues, rouleau, harnais, chaudières, moulin à bluter, tarare, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux RAPICAULT-LECHAT.

2<sup>o</sup> Et le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux taureaux, une jument de cinq ans, une pouliche, un poulain, deux juments de trait, vingt-quatre porcs, trois truies; poulets, lapins, oies, canards; charrettes, charrues, herses, tombereaux, carrioles, harnais, tarare; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOUIN-PERDRIAU.

Au comptant, plus 40 0/0.

**CLERC** Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal  
**Clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

## Royal Windsor

LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?  
Avez-vous des pellicules?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

**SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicamenteux. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICARD, rue Nationale.

## VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

**La Pâte Dentifrice de Botot**  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPOT DE LA  
Véritable **EAU DE BOTOT**  
Soul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS  
17, Rue de la Paix, PARIS.  
**POUDRE DE BOTOT**  
EXIGER LA SIGNATURE :

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

## CHASSEURS

Faites vos provisions à

## l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	4.40
Galanine de volailles truffée	—	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé	—	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne	—	1.40 et 2.50
Galanine de bœuf	—	4.40 et 2.25
— de jambon	—	1.50 et 2.75
Langue de bœuf	—	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
		ACTIONS					
3 0/0	95 45	Banque de France	4290 —	1877 3 0/0 r. à 400	383 —	Compagnie parisienne du Gaz	525 —
3 0/0 amortissable	96 70	Banque d'Escompte	527 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467 —	C <sup>ie</sup> Transatlantique 3 0/0 r. à 500	412 —
4 1/2 1883	106 20	Comptoir national d'Escompte	630 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	474 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 4,000	36 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1310 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	37 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	548 —	Crédit Industriel et Commercial	635 —	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	420 25	— obligations à lots	105 50
— 1865 4 0/0	536 —	Crédit Lyonnais	800 —	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	469 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	613 —
— 1869 3 0/0	420 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	411 —	Société Générale	510 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 30
— 1875 4 0/0	540 —	Est	914 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	440 —	— 1889 4 0/0	99 25
— 1876 4 0/0	544 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1436 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	440 50	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1886 3 0/0	405 —	Midi	1288 75	Nord 3 0/0 r. à 500	447 —	— 2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	540 —			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	440 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	530 —
				— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	439 25	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné,